



## CARTE DE SEJOUR ETUDIANT

Par **doghri ons**, le **01/11/2016** à **16:06**

Bonjour , je viens d'avoir mon bac L avec mention dans une école française en Tunisie , j'ai fais ma demande d'APB et j'ai été acceptée dans la licence de Droit.

Je suis arrivée sur le territoire français le 30 septembre , sauf que je suis tombée malade et le médecin m'a conseillé du repos et la prise de traitement. Donc je ne pourrai pas participer au premier semestre pour cause de maladie.

Je vais aussi faire une demande de réorientation , car le rythme de la licence de Droit et le cursus ne me convient pas.

J'aurai très bientôt un rendez vous à l'OFII.

Ce qui m'inquiète, c'est de ne pas avoir ma carte de séjour.

Cela est il possible ? et que puis-je faire pour y remédier ? Merci d'avance.

Cordialement ,

Ons.